

DÉPARTEMENT DE L'EURE

CANTON DES ANDELYS

COMMUNE  
DE  
**VEZILLON**



27700

Tel/Fax : 02 32 54 06 08

ADVG

A l'attention de Monsieur Marc RICHARD  
Maison des Associations  
Rue Maurice Delarue  
27700 LES ANDELYS

**Objet : Plate-forme TERRALYS**

Vézillon,  
Le 10 Mars 2014

Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre intervention éclairée, lors de la réunion du Conseil municipal du 27 février dernier.

Je vous adresse ci-jointes, d'une part, la délibération prise lors de cette assemblée et, d'autre part, copie du courrier adressé à Monsieur Le Préfet de l'Eure.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire,  
J.P. TAULLÉ.



**COMMUNE DE VEZILLON**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 FEVRIER 2014**

<u>DATE DE CONVOCATION :</u> 20/02/2014	L'an deux mille quatorze le 27 Février à 18 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur TAULLÉ Jean-Pierre, Maire.
<u>DATE D'AFFICHAGE :</u> 20/02/2014	<u>Etaient présents :</u> Mesdames et Messieurs- FERUS, F. DARDILLAC, H., Adjointes - EGELEY, A. - ROUSSEAU, J. - RUESZ, C. - SCHMITT, C., formant la majorité des membres en exercice.
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>  En exercice 11 Présents 07 Votants 08	<u>Absents :</u> Mme - Mme GAGELIN, C. - Mme BRUMEAU, R. - Mr LEFEBVRE, S. -  <u>Pouvoirs :</u> Mme CAULE Christine à Mr TAULLÉ Jean-Pierre.

D2014-003

**OBJET : DOSSIER TERRALYS : REEXAMEN DU PROJET D'EXTENSION DE LA PLATE-FORME DE CUVERVILLE.**

Cette séance du Conseil municipal est ouverte en présence de nombreux habitants de VEZILLON et de communes avoisinantes ainsi que d'un agriculteur concerné par le plan d'épandage.

La parole est donnée à Monsieur le Conseiller Général du Canton des Andelys : Frédéric DUCHÉ qui rappelle que ce sont 29 communes qui ont été consultées au titre de l'extension de la plate-forme et ou de l'épandage des composts. Il précise que la plupart des communes dont celle des Andelys ont rendu un avis favorable, seulement 2 ou 3 communes ont rendu un avis défavorable, quelques communes n'ayant pas délibéré. Ceci s'expliquant par l'information flouée qui a été donnée aux communes sur ce dossier.

Monsieur Marc RICHARD, Conseiller municipal à la ville des Andelys et membre de l'Association de Défense de la Vallée du Gambon, confirme disant qu'une étude longue et fastidieuse du dossier lui a été nécessaire pour prendre l'ampleur des conséquences qu'engendrerait l'extension de la plate-forme de compostage sur la commune de CUVERVILLE : Si le projet était adopté, la production de ces composts non conformes passerait de 15 000 à 110 milles tonnes/an.

L'assemblée présente s'inquiète de connaître la nature des composts : La réponse donnée : « déchets carnés, résidus industriels ou encore boues d'épuration amène d'autres questions et d'autres inquiétudes sur les nuisances olfactives, la pollution des sols ou encore la circulation de 10 à 13 000 camions/an sur un réseau routier inadapté.

Monsieur DUCHÉ précise que ce projet n'est pas créateur d'emploi. Pour finir il indique que le Commissaire Enquêteur, bien qu'ayant émis des réserves, a rendu un avis favorable et qu'il appartient dès lors à Monsieur Le Préfet de l'Eure d'autoriser ou non le projet TERRALYS.

Le Conseil municipal de VEZILLON, entendu ces explications, le Maire propose, bien que le

délai imparti aux communes soit dépassé, de procéder à un nouveau vote sur le projet de la société TERRALYS.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à main levée :

- A l'unanimité des votants, émet un avis défavorable au projet d'extension de la plate-forme de compostage de CUVERVILLE et à l'épandage de lixiviats et composts non conformes.

Pour extrait conforme en mairie,  
Le 03 Mars 2014.

Le Maire,  
J.P. TAULLÉ.





27700

Tél/Fax : 02 32 54 06 08

Monsieur Le Préfet de l'Eure  
Préfecture de l'Eure  
Boulevard Georges Chauvin  
CS 92201  
27022 EVREUX CEDEX

**OBJET : Affaire TERRALYS**

Vézillon,  
Le 06 Mars 2014

Monsieur Le Préfet,

Je me permets d'attirer votre attention sur le dossier d'extension d'une plate-forme de compostage présenté par la Société TERRALYS.

Si cette dernière a satisfait à ses obligations d'information, il n'en demeure pas moins que, perdues au milieu de détails techniques souvent abscons, des informations concernant la composition des lixiviats ne nous sont pas apparues très clairement, faussant notre appréciation sur ce dossier.

A posteriori, le Conseil municipal et moi-même avons l'impression d'avoir été floués. C'est pourquoi, après avoir entendu les explications de partenaires mieux formés et après débat public avec la population, nous avons souhaité revenir sur notre délibération du 21/11/2013, notre jugement reposant maintenant sur un avis plus éclairé.

En espérant que vous voudrez bien prendre en considération notre nouveau positionnement, je vous prie de croire, Monsieur Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
J.P. TAULLÉ.

